

# Règlement du Jeu-Concours "Personnage Mystère 2016"

## Article I : Objet du Jeu-Concours

Trésors 66, ci-après dénommée «l'Organisateur», organise un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat, accessible à l'adresse suivante : [http://tresors66.com/?page\\_id=2305](http://tresors66.com/?page_id=2305) après adhésion au site [www.tresors66.com](http://www.tresors66.com) via le formulaire d'inscription.

La communication autour du concours sera également réalisée par l'intermédiaire du blog <https://www.facebook.com/events/1209317762433599>

Ce concours intitulé « Personnage Mystère 2016 », ci-après dénommé « Jeu-Concours », est organisé durant deux semaines **du lundi 26 Septembre 2016 à 0h00 au dimanche 9 Octobre 2016 à 23h59.**

A intervalles précisés, des indices seront fournis permettant au final de déterminer le nom et le prénom d'une personnalité.

Le présent règlement définit les règles applicables au Jeu-Concours.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses du règlement qui continuent à produire pleinement leurs effets.

## Article II : Participation au Jeu-Concours

### *Article 2.1. Conditions de participation au Jeu-Concours*

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant ou exerçant une activité professionnelle en France, ci-après dénommée « le Participant »,

Sont exclues les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du Jeu-Concours, à sa promotion et/ou à sa réalisation, ainsi que les membres de leur famille (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs, frères et sœurs).

La participation est strictement nominative et personnelle. Aucune participation réalisée pour le compte d'un tiers ne sera prise en compte par l'Organisateur.

Le nombre de participants est limité à un par foyer. Pour une même adresse physique il ne sera accepté qu'un seul enregistrement.

La participation nécessite la connexion à un compte Facebook ou la création d'un profil sur le site [www.tresors66.com](http://www.tresors66.com), soumise à l'acceptation expresse du participant des conditions générales de ce site Internet.

Chaque participant est tenu de communiquer ses nom et prénom, ainsi qu'une adresse postale et courriel afin qu'il puisse être contacté par l'Organisateur. 2

Chaque participant déclare avoir pris intégralement connaissance, sur l'interface précitée, du présent règlement du Jeu-Concours.

La participation est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation effectuée au moyen d'un formulaire incomplet, envoyé après la date et l'heure limites ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de demander au participant, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénom(s), adresse, etc.)

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier du prix.

### ***Article 2.2. Modalités de participation au Jeu-Concours***

Le Jeu-Concours sera accessible uniquement par Internet, **lundi 26 Septembre 2016 à 0h00 au dimanche 9 Octobre 2016 à 23h59**, par l'intermédiaire de la page Facebook <https://www.facebook.com/events/1209317762433599> et du site internet [www.tresors66.com](http://www.tresors66.com)

Pour prendre part au Jeu-Concours, les participants devront avoir préalablement créé un compte sur le site [www.tresors66.com](http://www.tresors66.com) via la page [http://tresors66.com/?page\\_id=2298](http://tresors66.com/?page_id=2298)

Durant 2 semaines, les indices permettant de trouver la solution correcte seront proposés sur la page facebook <https://www.facebook.com/events/1209317762433599>

A tout moment dans la période du **lundi 26 Septembre 2016 à 0h00 au dimanche 9 Octobre 2016 à 23h59** les participants pourront proposer leur(s) réponse(s) sur la page <http://tresors66.com/?p=2307> et tenter de deviner quelle est la personne correspondant aux indices fournis sur la page <https://www.facebook.com/events/1209317762433599>

### ***Article 2.3. Gratuité du Jeu-Concours***

La participation au Jeu-Concours est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Les participants sont informés qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est néanmoins expressément précisé que tout accès au Jeu-Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage personnel de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de l'Organisateur et de participer au Jeu-Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire, il ne pourra prétendre à obtenir aucun remboursement.

### **Article III : Dotations**

En association son partenaire, la société "Hélittoral", le Jeu-Concours est doté de 2 prix correspondant à, chacun, 1 baptême de l'air en hélicoptère pour une personne.

Les prix ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession à titre onéreux à des tiers.

Les prix ne sont échangeables ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur, ni contre tout autre bien ou service.

L'Organisateur et son partenaire se réservent le droit de remplacer ces dotations par des prix de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour ce motif.

#### **Article IV : Désignation des lauréats et retrait des dotations**

Le concours sera clôturée le lundi 10 Octobre 2016 à 0h00

Les 2 lauréats seront les 2 premiers abonnés du site [www.tresors66.com](http://www.tresors66.com) nous ayant fait parvenir par le formulaire réponse publié sur la page <http://tresors66.com/?p=2307> la réponse correcte (nom et prénom de la personnalité mystère)

- Les date et heure retenues seront celles indiquées par l'horodateur du blog

Si aucune réponse correcte n'était fournie durant la période de jeu, les lots seront conservés par l'Organisateur et remis en jeu lors d'une éventuelle prochaine édition.

Les lauréats seront informés individuellement des résultats par l'envoi d'un courriel de la part de l'Organisateur les informant des modalités de retrait de la dotation gagnée.

La dotation sera remise directement au participant apres entente sur le lieux de rendez-vous. Sans réponse de leur part dans un délai de trente (30) jours à partir de la confirmation de leur gain, les lauréats seront réputés avoir renoncé à leur prix.

Les lauréats autorisent l'Organisateur et son partenaire à procéder aux vérifications nécessaires pour établir leur identité et leurs adresses (postale et/ou Internet), notamment en demandant la production d'un document officiel d'identité délivré par une administration.

Toute information erronée relative à l'identité et/ou aux adresses des lauréats entraînera automatiquement la déchéance du droit au prix.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les lauréats autorisent l'Organisateur à utiliser leurs nom, prénom(s), adresse courriel, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu-Concours, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de un (1) an à compter de l'acceptation du prix.

#### **Article V : Charte de bonne conduite et responsabilité des participants**

Les participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions du présent règlement. A ce titre, chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier les dispositifs du Jeu-Concours proposés ;
- Ne pas utiliser plusieurs adresses courriel pour une même personne physique ;
- Ne pas participer à partir du compte électronique d'un autre participant ;

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours et de la dotation qui, le cas échéant, pouvait lui être attribuée.

#### **Article VI : Décisions et responsabilité de l'Organisateur**

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le Jeu-Concours et ses suites, ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée par les participants.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement. L'Organisateur pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit, et notamment par la voie électronique, dans le cadre de la participation au Jeu-Concours et du vote pour les lauréats.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer leur dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises par un participant vis-à-vis des autres participants.

La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème de configuration ou lié à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur le dit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

#### **Article VII : Propriété intellectuelle**

Les éléments reproduits sur le site Internet : <http://www.tresors66.com> et <https://www.facebook.com/events/1209317762433599>, photographies, visuels, textes,

dessins et images, qui sont la propriété exclusive de l'Organisateur et de leur(s) propriétaire(s) respectif(s), sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et le droit des brevets.

Toute représentation, reproduction et/ou diffusion de tout ou partie de ces éléments, sans autorisation écrite préalable, sont strictement interdites et exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires.

### **Article VIII : Dépôt légal**

Le présent règlement du Jeu-Concours est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'Organisateur : [http://tresors66.com/?page\\_id=2305](http://tresors66.com/?page_id=2305)

Le règlement peut être modifié à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publié par annonce en ligne sur le site Internet.. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu-Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer au Jeu-Concours.

Le règlement sera adressé gratuitement dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, pendant la durée du Jeu-Concours, en indiquant ses nom, prénom(s) et adresse (postale et Internet), à l'adresse suivante :

Jeu Concours 2016, Tresors66, 13 rue Joan Morata, 66370 Pézilla-La-Rivière

### **Article IX : Confidentialité et utilisation des données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Tresors66, 13 rue Joan Morata, 66370 Pézilla-La-Rivière

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

### **Article X : Litiges**

Le Jeu-Concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu-Concours, ainsi que la liste des lauréats.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives au Jeu-Concours, à l'application et à l'interprétation du présent règlement, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Jeu Concours 2016, Tresors66, 13 rue Joan Morata, 66370 Pézilla-La-Rivière

En cas de désaccord persistant portant sur le Jeu-Concours, l'application et l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux juridictions des tribunaux de la ville de Perpignan.